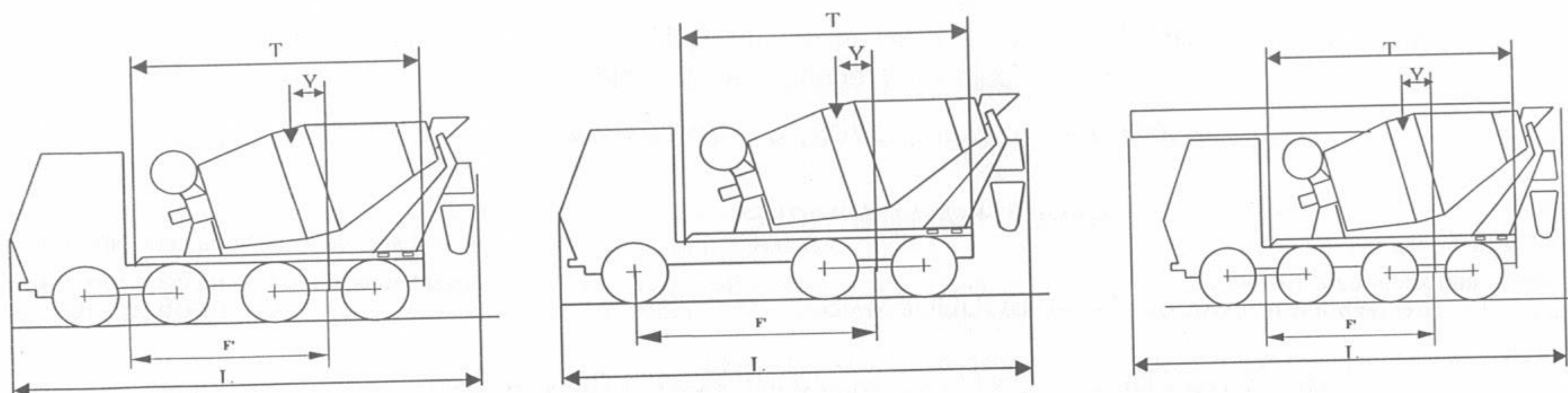


a



REPARTITION DU POIDS DU CHARGEMENT :

Essieu(x) AV (ou pivot) Ch AV = Ch x $\frac{Y}{F'}$ = 15 990 x $\frac{1,24}{4,025}$ = 4 926 kg

Essieu(x) AR
$$\text{Ch AR} = \text{Ch} \times \frac{F' - Y}{F'} = \dots\dots\dots 15.990 \dots \times \dots\dots\dots \frac{4,025 - 1,24}{4,025} \dots = \dots\dots\dots 11\,064 \dots \text{ kg}$$

REPARTITION DU POIDS TOTAL EN CHARGE (PTC)

Essieu (x) AV (ou pivot)		Essieu (x) AR	
Poids à vide : PV.AV =		Poids à vide : PV.AR =	
Poids conducteur et passagers :		Poids conducteur et passagers :	
p.AV =		p.AR =	
Ch AV =		Ch AR =	
PT AV total =		PT AR total =	
PT AV autorisé :		PT AR autorisé :	
minimal (2)		minimal (2)	
maximal (2)		maximal (2)	

Fait à BOUGUENAI, le 20/12/2007
signature et cachet



NOTA :

Porte à faux AR utile : distance de l'extrémité AR hors tout d'un véhicule non compris, s'il y a lieu, l'épaisseur du dispositif de fermeture (portes, hayon...) et la longueur des ferrures et charnières, à l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu(x) arrière.

Ferrures et charnières : dispositifs (ferrures et charnières de la porte AR, tampons, crochet d'attelage...) de poids négligeable placés à l'arrière d'un véhicule.

Le chargement est supposé concentré au point G (centre de gravité), milieu de la longueur utile de ce chargement.

Dans les cas contraires, la position du centre de gravité doit être déterminée en premier lieu.

Caisses mobiles multiples : G à indiquer sur le véhicule porteur en fonction du Ca, qui dans le cas particulier doit correspondre au poids de l'élément mobile vide et de ses équipements.